

"H" TRAITEUR SERVICES
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 23 Grande Rue, 77370 GASTINS
890 598 758 RCS MELUN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 20 JUILLET 2026

L'an Deux mille vingt six,
Le 20 juillet,
A 9 h 00,

Monsieur Haïder AIDOU, demeurant 17 rue d'Estienne d'Orves 94880 NOISEAU,

Associé Unique de la société "H" TRAITEUR SERVICES,

Après avoir exposé :

- qu'il conviendrait de transférer le siège social du 23 Grande Rue, 77370 GASTINS au 17 rue d'Estienne d'Orves 94880 NOISEAU et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Haïder AIDOU, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 23 Grande Rue, 77370 GASTINS au 17 rue d'Estienne d'Orves 94880 NOISEAU à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **17 rue d'Estienne d'Orves 94880 NOISEAU**".

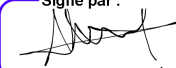
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Haïder AIDOU

Signé par :

541941DB6F7D414...